Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 17 (1879)

Heft: 4

Artikel: Aux dames

Autor: Saverny, Marie de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-185118

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PEIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50. Pour l'étranger: le port en sus.

Lausanne, 25 Janvier 1879.

On a souvent fait remarquer, et avec raison, combien l'application rigoureuse de l'imparfait du subjonctif est désagréable à l'oreille; nous n'en voulons pour preuve que la discussion amusante provoquée par un discours de M. Jules Favre au Corps législatif français, dans lequel le grand orateur, parlant avec indignation des « merveilles » du fusil Chassepot au combat de Mentana, fut interrompu par M. Granier de Cassagnac qui s'écria : « Vous auriez mieux aimé qu'ils ratent. »

M. Blanet, rendant compte de la séance dans l'Avenir national, corrigea cette phrase en disant qu'ils ratassent ». Il se trompe, dit M. Aubertin, du Pays, prétendant lui prouver, sous l'autorité des écrivains français, qu'on a le droit de s'affranchir de la domination pédantesque et cacophonique de l'imparfait du subjonctif.

Montesquieu n'a pas voulu dire *pusse*, qui est cependant très usité. Il a dit : « Je n'aurais pas cru que vous pussiez. »

Disse est aussi fréquemment employé, mais il n'en a pas moins blessé l'oreille délicate d'un écrivain, et Voltaire a fait le solécisme comme Montesquieu : « Voudriez-vous que je vous dise. »

Les femmes n'ont pas l'oreille moins sensible que les hommes. M^{me} de Staël se gardera bien de dire participasse; elle dit: « Ce n'est pas assez de s'occuper des gens du peuple sous un point de vue d'utilité, il faudrait qu'ils participent aux jouissances de l'imagination. »

Georges Sand n'a pas voulu dire parlasse: « Il ne m'aurait pas cru et m'aurait battu jusqu'à ce que je parle. »

La cour n'avait pas le goût moins superbe que les écrivains et les femmes. Louis XIV n'a jamais voulu dire ordonnasse: « Il a fallu que je lui ordonne de se retirer. »

L'imparfait du subjonctif a de graves inconvénients. Il a longtemps éloigné Louis XIV de M^{mo} de Maintenon. Cette auguste matrone était toute hérissée d'imparfaits du subjonctif. Nous n'en rappellerons qu'un. Il est extrait d'un billet du matin adressé à l'abbé Gobelin, au sujet des jeunes filles de Saint-Cyr: « Il y a un chapitre sur lequel je voudrais que vous les prêchassiez. »

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Si M. Blanet veut aller entendre les Rendez-vous bourgeois, il verra comment Hoffmann se moque des pourfendisse et des pulvérisasse.

Toutefois, on ne peut dire qu'en thèse générale M. Blanet n'ait raison. Il faut maintenir l'Imparfait du subjonctif, mais seulement il ne faut pas en abuser, témoin les vers suivants que publia, à cette occasion, le Pays:

Épitre amoureuse d'un Puriste

dédiée à M. Blanet.

Oui, dès l'instant où je vous vis, Beauté féroce vous me plûtes, De l'amour qu'en vos yeux je pris, Sur-le-champ vous vous aperçûtes. Mais de quel air froid vous recûtes Tous les soins que je vous rendis. Combien de soupirs je perdis; De quelle cruauté vous fûtes! Pour les vœux que je vous offris En vain, je priai, je gémis, Dans votre dureté vous sûtes Mépriser tout ce que je fis. Même un jour je vous écrivis Un billet tendre que vous lûtes, Et je ne sais comment vous pûtes Voir de sang-froid ce que j'y mis. Ah! fallait-il que je vous visse, Fallait-il que vous me plussiez, Qu'ingénûment je vous le disse, Qu'avec orgueil vous vous tussiez? Fallait-il que je vous aimasse, Que vous me désespérassiez, Et qu'en vain je m'opiniâtrasse Et que je vous idolâtrasse Pour que vous m'assassinassiez?

O confrère Blanet, ajoute M. Lomon, il faudrait que vous vous cuirassassiez d'une triple armure, que vous vous entêtassiez et que vous chassassiez de votre cœur tout sentiment de pitié; il faudrait que vous ne vous humanisassiez point pour nous condamner à l'Imparfait du subjonctif à perpétuité.

-0000-

Aux dames. — Sous le titre : Emplettes et Magasins, M^{me} de Saverny s'exprime ainsi dans son journal la Revue de la Mode :

« L'habitude de marchander dans les magasins est, à peu d'exceptions près, tout à fait passée à Paris. En province elle existe encore dans beaucoup de villes. Les prix fixes facilitent la rapidité et l'honnêteté des transactions. Le marchandage n'est autre chose que la tromperie déguisée des deux parts. C'est à qui demandera le plus et donnera le moins, en soupconnant l'autre de vouloir « le mettre dedans ». Ce mode d'échange de vente n'est admissible maintenant que pour les objets de fantaisie, d'art ou de luxe. Mais pour toutes les choses de la vie ordinaire, il est bien plus commode d'avoir des prix fixés d'avance; on est libre d'acheter ou de se retirer. Certes, on perd beaucoup de scènes de comédie à ne plus assister à ces débats sans fin où le commis employait toute son éloquence à vanter sa marchandise, tandis que l'acheteur défiant se défendait de son mieux. La vie est tellement occupée, dévorée maintenant par une foule de préoccupations nouvelles, qu'on n'a plus ce temps à perdre. Les magasins installés avec luxe sont des « maisons de commerce », où Messieurs les commis, dirigés par Messieurs les chefs de rayon, font des affaires avec le public. Beaucoup sont associés entre eux ou à la maison; cette condition plus relevée fait d'eux des commerçants et non des employés. Il en est de même pour les jeunes filles ou jeunes femmes qui sont dans les magasins. Aussi ont-elles plus de politesse et beaucoup meilleur ton qu'autrefois. Pour ma part, je regretterai toujours, au point de vue de la qualité des objets, les bons vieux magasins spéciaux dont on connaissait le maître et où l'on choisissait à l'aise ce qu'on voulait. Les grands bazars universels qui les ont remplacés sont peut-être mieux aménagés, mais ils ont l'inconvenient de faire dépenser beaucoup plus aux femmes qui les fréquentent. On s'y donne rendez-vous entre amies, on s'y promène, on regarde, visite, retourne cent objets, et la tentation du bon marché apparent fait qu'on achète une foule de choses dont on n'avait pas be-

J'aurai donc plusieurs recommandations à faire aux femmes qui vont faire leurs emplettes. D'abord et avant tout, il faut bien savoir ce que l'on veut et le demander avec précision; je vois beaucoup de femmes ne pas arriver à désigner ce qu'elles désirent, faire déplier quinze pièces d'étoffes, hésiter, faire chercher et bouleverser tous les coins, tandis que le pauvre commis perd patience sans oser le montrer; puis la dame change d'idée, n'a plus envie de rien et s'en va recommencer ce manège un peu plus loin. Je ne prétends pas imposer l'obligation de prendre le premier objet que l'on vous présente, mais je voudrais voir les femmes, savoir ce qu'elles veulent dans les magasins, l'indiquer avec netteté et se décider sans faire perdre un temps infini aux commis et gaspiller elles-mêmes des heures qui pourraient être mieux employées. »

Lo chaumo 24, 84 et 134.

Oquiè que vo ne séde petétre pas, c'est que n'ein dâi z'adrâi ballès z'orguès dein noutre n'église et que fâ pardié bio allâ âo prédzo lè demeindzès dè coumenïon, iô y'a ade prâo mondo, quand l'est que lè z'einfants tsantont lo contrariusse et que lè valets ronclliont la bassa, et qu'avoué tot cein Dâvi âo fifre fâ allâ lè z'orguès; vo dio que l'est onco on autro afférè què la Sociétâ dè chant dè Pollhy-Petet quand le tsantè à l'abbàyi dè Malapalud.

L'est veré que Dâvi âo fifre est tot bon po menâ clliâo z'orguès et quand bin ne pâo petêtre pas s'eimbriyi dâo premi coup avoué on chaumo, vo pâodè comptâ que quand s'est bin recordâ, tê cratchè cein coumeint 'na clérinette, avoué lè quatro partiès et la bassa. Et lo régent, que conduit, lo foudrâi ourè! l'a onnâ voix que quand la vâo bussâ, fâ grulâ lè fennès.

Eh bin, tot parâi, n'est pas tant bin z'u à l'églîse y'a on part de teimps. Lo menistre desâi âde lo chaumo à Dâvi cauquies dzo dévant, po que sè pouéssè recordâ, et cé iadzo quie, lâi avâi de lo chaumo 134 que Dâvi a bo et bin manquâ onna vouarba de fochéradzo on deçando la véprão po bin s'essiyî, et qu'à la fin lo savâi su lo bet dâo dâi. Mâ quand s'ein vegne la demeindze, l'allà bin lo premi iadzo que l'ont tsantâ, mâ po lo sécond iadzo qu'on dévessâi tsantâ lo troisiémo verset, ne sé pas quinna lubie l'a z'u lo menistrè, âo bin se ne s'est pas rassovenu dâo chaumo, mâ tantià que fe : à l'honneur et à la gloire.... nous chanterons au psaume quatrevingt-quatre, que l'est don lo 84. Ma fâi Dâvi âo fifre ne fe pas atteinchon à cein et aprés avâi djuï 'na petita ringa, l'einmodà lo 134 : « Vous, saints ministres..... » Lo régent, qu'oïessâi on bocon du, avâi comprâi lo 24, et sè branquè po einmourdzi: « La terre appartient.... » Et lè dzeins, qu'aviont bin oïu, sé mettont à boeilâ lo 84 : « Roi des rois...» que cein fasâi 'na musiqua pî qu'à n'on tserrivari, avoué dâi senaillès et dâi bernâ. Dza dévant d'avâi fini la premîre reintze, lè dzeins s'arrétont. Lo régent, que bramâvè adé, s'arrétè assebin, quand vâi que l'est solet. Dâvi âo fifre, que châve su se z'orgues, ne savai pas iô l'ein ire, botse assebin ein faseint lo poeing âo menistre de lâi avâi fé 'na tolla farça, et décampè sein pî avâi reclliou son lâivro. Lè dzeins sè vouâitivont. Lè dzouveno recaffâvont; lè vîlho étiont ébàyî; lè fennès étiont mau à lâo z'ése et lo menistrè, qu'avâi vergogne dè sè trovâ à n'on tôt sabbat, châotè lè priyirès et recité: Allons en paix! et lè dzeins s'eint vont lè z'ons ein épouffeint, et dâi z'autro tot capots d'on escandale coumeint céquie. Lo messeillî qu'a z'âo z'u étâ trompette dâi vortigeu et que cognâi la musiqua, desâi que Dâvi âo fifre djuïve avoué onna diéze et que lo régent tsantâve avoué on bémot, que ne sé pas bin cein que l'est, mâ dein ti lè cas quand cliiao z'aftérès vont einseimblio, y'a de quiet époairi totes le cancoires dao territoire et que cein fa on houcan d'einfai, et l'est po cein que lo pére ao greffié, on